

LES BONNES PRATIQUES

> INFORMATION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES D'ARBRES PROCHES DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES

Le bon fonctionnement du réseau téléphonique est **l'affaire de tous**. Câbles décrochés, poteaux endommagés, équipements techniques hors service ou vandalisés... si vous **constatez un dégat** sur le réseau téléphonique ou sur un équipement, **signalez-le aux équipes d'Orange**, soit :

> À PARTIR DE VOTRE SMARTPHONE :
VIA L'APPLICATION 1013.orange.fr
RESEAU EN FLASHANT LE QR CODE
ADAPTÉ.

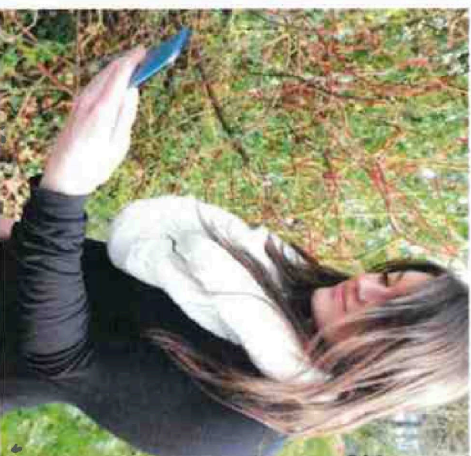


Android



iPhone

- prenez une **photo** de l'incident
- précisez l'**adresse** exacte et la
nature des dégâts



> À PARTIR DU WEB : 1013.orange.fr
OU BIEN VIA **orange.fr**
RUBRIQUE ASSISTANCE

> À PARTIR DE MA LIGNE FIXE
EN APPELANT LE 39 00

DANS CES DEUX DERNIERS CAS

Relevez le **numéro mentionné**
sur l'**étiquette bleue apposée**
sur le **poteau** pour faciliter la
localisation de l'incident.



Orange SA au capital de 10 595 541 532 euros
78, rue Olivier de Serres - 75015 Paris
SIRET 380 129 866 46850



la vie change avec **orange**

Restez branchés,
élaguez !

orange

© 2015 Orange. Tous droits réservés. No part of this document may be reproduced without the prior written permission of Orange.

ÉLAGUER : POURQUOI ?

Chaque année, les chutes d'arbres et l'usure par frottement des branches sur les câbles constituent une cause importante de dérangement sur le réseau des lignes téléphoniques aériennes d'Orange.

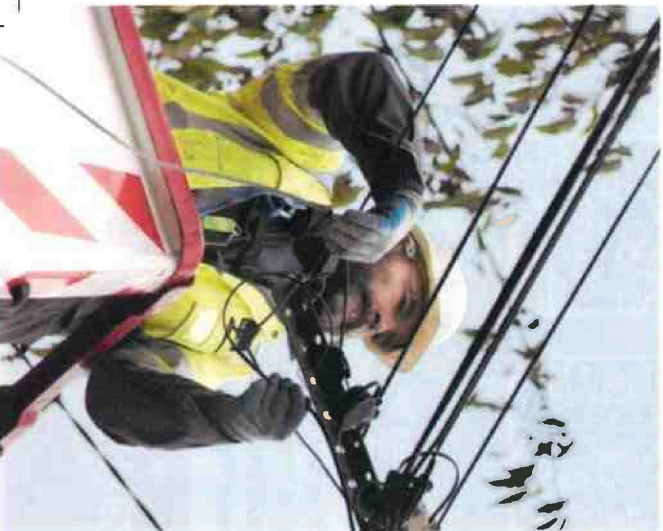
Pour prévenir ces dommages et assurer ses obligations de continuité de services, Orange invite les propriétaires riverains des lignes à procéder régulièrement à leurs frais aux travaux d'élagage.



Le téléphone est aujourd'hui absolument indispensable tant dans la vie courante que sur le plan professionnel et sécuritaire notamment dans les cas d'appels d'urgence (112, SAMU, police-secours, sapeurs-pompiers...).

Les conséquences d'une coupure peuvent s'avérer graves :

- > des personnes dépendantes sont isolées.
- > des liaisons internet, des télétransmissions sont coupées.
- > des alarmes deviennent inactives avec toutes les conséquences qui en découlent...



ÉLAGUER QUI FAIT QUOI ?

En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élagage de vos plantations en bordure de lignes téléphoniques. Cet élagage est à votre charge pleine et entière, et doit être réalisé à titre préventif.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de dommages causés aux câbles :

- 1) vous engagez votre responsabilité civile. A ce titre, vous serez facturé du montant des réparations.
- 2) vous êtes également possible d'une amende de 1 500€ par câble endommagé au titre de l'article L.65 du Code des postes et télécommunications électroniques.

LE BON CONSEIL

Sachez qu'il est toujours préférable de confier ses travaux d'élagage à un spécialiste.

Si vous craignez un risque de détérioration du poteau situé à proximité de la zone de travaux, vous pouvez solliciter Orange pour une prestation de déposer/repose. Cette demande de devis de déposer/repose est à adresser :

- > par mail à : gat.oa@orange.com
- > par courrier à :
Guichet d'accueil Orange
72 bd de Creac'h Gwenn
CS 43043
29334 Quimper Cedex

